



N° 90 \* 0189  
00000

# DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (D.I.C.T.)

Décret n° 91-1147 du 14.10.1991

Référence de cette déclaration

Date de cette déclaration

 /  / 

Nom de la personne à contacter

**ATTENTION:** Le formulaire doit être reçu par les exploitants d'ouvrages **au moins dix jours\*** avant la date de début des travaux.

Les exploitants disposent de 9 jours\* à partir de la date de réception de votre déclaration, pour vous faire parvenir leur réponse.

Sans réponse après ce délai, vous pouvez entreprendre les travaux 3 jours\* après l'envoi d'une lettre de rappel, à tous les exploitants concernés, confirmant votre intention.

\* Non compris dimanches et jours fériés.

Destinataire

Référence de la demande de renseignements

Date de la demande

 /  / 

Référence de la réponse de l'exploitant ci-dessus

## 1 - DÉCLARANT

ENTREPRISE  
OU  
PARTICULIER

Nom et prénom, ou dénomination :

Entrepreneur

Particulier

Adresse (numéro, rue, lieu-dit, code postal, commune) :

Téléphone :

Télex :

Télécopie :

## 2 - TRAVAUX À RÉALISER

Afin de recevoir des exploitants d'ouvrages toutes les indications utiles, remplissez cette rubrique avec le maximum de précision.

2-1  
EMPLACEMENT

Adresse (numéro, nom de la voie) ou localisation cadastrale (subdivision, numéro de parcelle, section, lieu-dit) :

Commune :

Code postal

Je joins un croquis ou un plan donnant l'emplacement précis :

OUI

NON

Démolition, construction

Abattage ou élagage d'arbres

Fouilles

Canalisation

Autres

Remblaiement, terrassement

Drainage, sous-solage

Carottage

Curage de fossés ou de berges

Description des travaux :

Utiliserez-vous les moyens ci-dessous ?

Explosifs

Fusées ou ogives

Brise-roches

Engins de chantier

Engins vibrants

Profondeur d'excavation s'il y a lieu :

2-3  
CALENDRIER

Date prévue pour le commencement des travaux :

Durée probable :

## 3 - INFORMATIONS DEMANDÉES

- Position des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques existants.
- Recommandations ou prescriptions techniques relatives aux conditions d'exécution des travaux.